



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/12/183

Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

OBJET: Modification du tableau des effectifs – emplois statutaires

Séance du 9 décembre 2024
Date de convocation : 3 décembre 2024
Membres en exercice : 33
26 présents – 30 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

Absente :

Carole CALBA
Sandrine RIOS (partie à 21h00)

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE : Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

La municipalité a arrêté ses lignes directrices de gestion en date du 14 avril 2022, applicable au 01 mars 2022 pour une durée de 5 ans.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Il est proposé :

Filière Administrative

- Création de deux postes de rédacteurs principal 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Création de quatre postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression de quatre postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2024,

Filière Technique

- Création de trois postes d'agent de maîtrise principal, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression de trois postes d'agent de maîtrise, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Création de 5 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression de 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,

Filière médico-sociale

- Création de deux postes d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression de deux postes d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,

Filière Animation

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,

Filière Police

- Création d'un poste de brigadier-chef principal, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,
- Suppression d'un poste de gardien-brigadier, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024,

Vu le tableau des emplois,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'adopter cette proposition
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter par 25 voix pour (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 5 abstentions** (René GIMENEZ (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le 15 DEC 2024
- sa notification le..... 15 DEC 2024
- sa publication le..... 15 DEC 2024

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

